



## Separation avec un homme (mais non mariés )

Par **manonjo**, le **12/08/2009** à **15:49**

Bonjour,

Je vais me séparer d'un homme avec qui j'ai eu 2 enfants( mais ne nous ne sommes pas mariés), nous avons vécu 20 ans ensemble. je voulais savoir quelle démarche il faut que je fasse pour que cela soit légal . de plus il est endetté et il m'a entraîné avec lui pour un pret qu'il ne paye pas ( je suis cautionnaire ) donc je suis même prête à ne rien lui demander coté financièrement , mais comment faire pour oter cette caution ?  
merci par avance pour vos réponses

Par **Kalghard**, le **12/08/2009** à **16:02**

Je ne pense pas qu'il soit possible de se dégager de son obligation de caution. Il faudra payer s'il ne peut pas. Cependant il devra ensuite vous payer à son tour. Que ça soit par lui-même ou par le biais d'un huissier

Par **jeetendra**, le **12/08/2009** à **16:23**

bonjour, comme vous vous etes porté caution solidaire pour le pret contracté par votre concubin, suite à sa défaillance vous serez tenu de rembourser à sa place, ensuite espérer

qu'il vous rembourse à l'amiable, sinon action en justice.

Pour vous séparer rien de plus simple, vous le quitté, après tout vous n'etes pas marié avec lui, normalement il doit vous verser une pension alimentaire pour l'entretien et l'éducation de vos enfants communs, faites vous aider par une association (cidff, udaf), courage à vous, cordialement

Par **manonjo**, le **13/08/2009** à **17:36**

merci beaucoup pour vos renseignements